

LES ÉTAPES DE LA DÉMARCHE VAE

RÉUNION D'INFORMATION COLLECTIVE

animée par un conseiller du DAVA

- Inscription préalable sur www.francevae.fr
- Réunion en **présentiel** (à Bordeaux et sur le territoire de l'Académie de Bordeaux) ou en **visio-conférence**.

ÉTUDE PERSONNALISÉE

conduite par un conseiller du DAVA

Les conseillers du DAVA :

- vérifient** la durée de l'expérience du candidat (= 1 an minimum),
- analysent** le parcours du candidat en faisant le lien entre les activités exercées et les compétences attendues sur le diplôme visé,
- proposent** au candidat une aide méthodologique à la constitution de la demande de recevabilité.

DÉPÔT DE LA DEMANDE DE RECEVABILITÉ

Livret 1

- Le candidat dépose sur www.francevae.fr, à tout moment dans l'année.

LETTRE DE DÉCISION DE RECEVABILITÉ

- Instruction de la demande de recevabilité par le DAVA.
- Emission de la lettre de décision de recevabilité sous 2 mois. Cette lettre de décision est valable 3 ans.

RÉDACTION DU LIVRET 2

- Possibilité d'**accompagnement** à la **rédaction** du Livret 2 par un organisme de formation.

DÉPÔT DU DOSSIER VAE COMPLET SUR INTERNET

- Dates de dépôt : **1er au 15 septembre** ou **1er au 15 janvier**.

COMMISSION DE JURY VAE

- 2 sessions par an (en fonction de la date de dépôt du dossier VAE complet) : **Automne** et **Printemps**.

RÉSULTATS

- Validation totale ou validation partielle ou aucune validation.